

CONTRIBUTION DE SYNTEC-INGENIERIE AU PLAN DE SOUTIEN DE L'AERONAUTIQUE DE L'APRES-COVID-19 Juin 2020

Syntec-Ingénierie fédère 400 entreprises d'ingénierie qui interviennent dans de nombreux secteurs d'activité. L'ingénierie française emploie plus de 300 000 actifs et génère plus de 47 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Particulièrement présente dans le secteur aéronautique, l'ingénierie est un partenaire indissociable des constructeurs et équipementiers et plus largement de l'ensemble de la filière aéronautique. C'est ainsi près de 40 000 collaborateurs - ingénieurs et techniciens supérieurs - qui sont engagés sur les grands enjeux technologiques de l'avion du futur, constituant ainsi un rouage indispensable au développement des innovations. Les ingénieries développent ainsi dans le secteur aéronautique des solutions globales à très forte valeur ajoutée pour répondre aux besoins de leurs clients tant en matière de ressources et de coûts que de contraintes réglementaires et environnementales et s'intègrent dans leurs stratégies d'innovation pour faire de l'avion de demain, un avion plus économe, moins bruyant, moins polluant et connecté. L'offre de services couvre l'ensemble du cycle de vie d'un produit - de la R&D au support client ; les ingénieries interviennent en pilotage ou en soutien, sur tous types de missions.

Fortement impactées par la crise, qui a porté un coup d'arrêt massif à la filière aéronautique, les ingénieries doivent faire face à des baisses d'activité sans précédent, jouant leur survie. Pour soutenir cette filière d'excellence, préserver les compétences et accompagner l'ingénierie vers la reprise, Syntec-Ingénierie propose les mesures suivantes.

1. Intégrer l'ingénierie, partie prenante de l'écosystème aéronautique, dans le plan de relance

L'ingénierie est pleinement partie prenante de la filière aéronautique. A ce titre, elle doit être intégrée au plan de relance ; nous proposons que :

- **les aides versées par l'État aux donneurs d'ordre puissent être réinvesties dans la R&D/ innovation/ingénierie**, à travers le lancement de nouveaux projets (théorie du ruissellement)
- **le fonds de recapitalisation** créé dans le cadre du futur plan aéronautique **puisse être accessible aux ingénieries** (ce qui n'était pas le cas des précédents Aerofunds), l'ingénierie étant le premier acteur de la filière à être impacté, avec une baisse

considérable des carnets de commandes et une visibilité à 12 mois extrêmement faible en termes de trésorerie.

- Syntec-Ingénierie porte l'engagement des entreprises d'ingénierie **à travers la création d'une charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs** au sein de la filière aéronautique. Cette initiative pourrait s'inscrire dans la poursuite des démarches volontaires engagées avec la médiation des entreprises, à travers la charte OVALE rassemblant clients donneurs d'ordre et entreprises d'ingénierie & du conseil en technologies (ICT).
- **l'ingénierie**, acteur clé de la R&D du secteur aéronautique **soit associée aux programmes du CORAC** (Conseil pour la recherche aéronautique et civile) qui va bénéficier d'une enveloppe de 450M€ / an pendant 3 ans.

2. Relancer l'activité par une accélération des programmes aéronautiques civils et un soutien de la commande militaire

L'ingénierie, en avant-projet est la première impactée ; Il faut s'assurer que des mesures soient mises en œuvre dès 2020 pour que l'ingénierie puisse rebondir rapidement, à travers les mesures suivantes :

- **Accélérer les programmes aéronautiques civils à venir**
 - Approche Green Aircraft d'Airbus : avancer le prochain Programme 2025 d'Airbus plus sobre (avion hybride avec des moteurs alimentés en kérosène mélangé à des bio-fuels)
 - Safran : Développement sur la motorisation verte + Équipements pour les Motorisation électrique de la roue (Études à mener sur la motorisation et fluides, ergonomie de moteur, Open Rotor)

- **Soutenir les programmes des secteurs Défense / Spatial**

De nombreuses entreprises ayant à la fois une activité « duale » civile et militaire, il est important que la commande militaire apporte son soutien à la relance de l'activité, notamment à travers :

- NEXTER : Plusieurs programmes de Nexter sur fonds propres arrêtés, et sur lesquels l'aide de l'Etat permettrait de les relancer.
- Programmes secteur Spatial autour de la thématique du New Space

Nous appelons par ailleurs à un plan de relance européen ambitieux en faveur de l'aéronautique par un soutien aux domaines de la défense et du spatial.

3. Dédier un volet innovation au plan de relance, en y associant le volet transition écologique

▪ Créer un fonds dédié à l'innovation

- Il s'agit de créer un fonds dédié à l'innovation pour développer les transports aériens de courte distance, les nouveaux services (IFE-Inflight Entertainment – Système multimédia de bord), les infrastructures aéroportuaires du futur, les innovations de ruptures (ex : Ballon dirigeable pour transport de marchandises), déployer l'industrie 4.0 sur la partie Méthode/Process, à travers la robotisation, la digitalisation, l'intelligence artificielle.
- Plus largement, il est indispensable que l'ingénierie soit partie prenante des futurs programmes et projets innovants et donc identifiée comme un acteur incontournable qui apporte toute la cohérence technologique et industrielle, dont les acteurs ont besoin pour arriver à des solutions consensuelles.

▪ Faire de la transition écologique un levier du plan de relance

- Encourager le recyclage des avions qui sont en voie de ne plus être exploités comme les A380 (conversion des A380 vers des modèles cargos (ou mix passagers / cargos))
- Assurer la poursuite du programme européen Clean Sky 2, initiative technologique s'inscrivant dans le cadre de Horizon 2020, destinée au développement et à la démonstration de nouvelles technologies pour le marché des avions civils, ayant pour objectif de réduire les émissions et le bruit des aéronefs, et d'assurer la compétitivité internationale future de l'aviation européenne.

▪ Encourager le recours au Crédit Impôt Recherche (CIR)

Le soutien à la R&D doit rester prioritaire, il nous semble essentiel de soutenir les entreprises qui développent des innovations en réponse à la crise ; nous proposons au titre de faire évoluer le CIR de manière temporaire et exceptionnelle sur les secteurs les plus impactés par la crise, notamment l'aéronautique :

- en relevant le plafond des dépenses de veille technologique,
- en augmentant les taux du crédit d'impôt.

4. Préserver l'emploi et les compétences d'une main d'œuvre hautement qualifiée

▪ Poursuivre de manière graduelle le dispositif exceptionnel d'activité partielle

Nous proposons d'absorber la sous-charge persistante en créant un mécanisme de soutien à la reprise d'activité intégré au plan de relance. Celui-ci consisterait à

Syntec-Ingénierie

3

La fédération professionnelle de l'ingénierie

148, boulevard Haussmann – 75008 Paris

01 44 30 49 60 – contact@syntec-ingenierie.fr

www.syntec-ingenierie.fr

maintenir un soutien financier de l'Etat aux entreprises d'ingénierie aéronautique pour leur permettre de relancer graduellement leurs missions de prestation, tout en les soulageant des coûts d'inactivité temporaire. Cela doit ainsi permettre aux entreprises d'ingénierie d'ajuster leur capacité de production à la baisse en fonction de la demande et de limiter les coûts économiques et sociaux tout en préservant l'emploi.

- **Garantir la reconversion des salariés de l'ingénierie aéronautique les plus impactés, par la prise en charge de dispositifs de formation longue**

En complément de l'activité partielle, il est nécessaire d'anticiper et d'organiser des transferts de compétences (formation, reconversion) du secteur de l'aéronautique vers des secteurs porteurs (Défense, Ferroviaire, Naval, ...) pour préserver l'emploi et les compétences des salariés. Les entreprises d'ingénierie ont démontré lors des crises précédentes leur capacité d'innovation technologique et d'agilité dans les transferts de compétences sectoriels ; c'est notamment le cas de l'automobile vers l'aéronautique et le ferroviaire en 2008/2009.

Ainsi, nous proposons que toute entreprise ayant négocié un accord prévisionnel sur l'emploi (GEPP/GPEC) puisse bénéficier du concours conjoint de l'État (FNE-Formation amélioré) et de l'OPCO pour la prise en charge du salaire et des coûts pédagogiques pour les collaborateurs suivant des formations longues (3 à 12 mois). Cette disposition permettrait aux entreprises de co-construire avec les partenaires sociaux les modalités du maintien de l'emploi et les transferts de compétences post-Covid.